

Remplissez obligatoirement l'ensemble des données ci-dessous, datez, signez et suivez les instructions en fin de page pour que votre demande soit bien prise en compte. L'absence de signature et de date entraîne le refus du dossier.

## Formulaire à renvoyer par courrier à:

ING BANK Service Prêt Personnel 104 rue de Richelieu CS 85973 75080 Paris Cedex 02

Emprunteur
Nom :
Prénom :
N° de client :
Référence de votre Prêt Personnel : 5_0_0_0_
Informations préalables
Le remboursement anticipé partiel se traduit par une réduction de la durée du Contrat de Prêt Personnel sans modification du montant des échéances.  Le remboursement anticipé partiel est imputé sur le montant du capital restant dû, sans qu'il y ait d'interruption dans le paiement des échéances dont le montant reste inchangé.
Le remboursement anticipé prendra effet à la date de traitement par ING, et sera effectué par prélèvement sur votre compte de prélèvement, sous réserve des fonds suffisants sur votre compte à la date de traitement.
Votre demande
<ul> <li>Je souhaite effectuer un remboursement anticipé partiel d'un montant deeuros. En cas de remboursement supérieur à 10 000 euros, transmettre un relevé de compte et un justificatif de provenance des fonds (relevé épargne, déclaration de donation, acte de vente d'un bien immobilier, attestation de cession de véhicule, déclaration de succession).</li> <li>Je reconnais être informé que ce remboursement entraînera une diminution de la durée restante du crédit.</li> <li>J'autorise ING à procéder au débit de cette somme sur mon compte de prélèvement.</li> <li>Je reconnais être informé que ma demande de remboursement anticipé ne pourra être prise en compte par ING en l'absence de fonds suffisants sur mon compte de prélèvement.</li> </ul>
<ul> <li>Je souhaite effectuer un remboursement anticipé partiel d'un montant deeuros.</li> <li>En cas de remboursement supérieur à 10 000 euros, transmettre un relevé de compte et un justificatif de provenance des fonds (relevé épargne, déclaration de donation, acte de vente d'un bien immobilier, attestation de cession de véhicule, déclaration de succession).</li> <li>Je reconnais être informé que ce remboursement entraînera une diminution de la durée restante du crédit.</li> <li>J'autorise ING à procéder au débit de cette somme sur mon compte de prélèvement.</li> <li>Je reconnais être informé que ma demande de remboursement anticipé ne pourra être prise en compte par ING en l'absence de fonds suffisants sur mon compte de prélèvement.</li> </ul>
<ul> <li>Je souhaite effectuer un remboursement anticipé partiel d'un montant deeuros.</li> <li>En cas de remboursement supérieur à 10 000 euros, transmettre un relevé de compte et un justificatif de provenance des fonds (relevé épargne, déclaration de donation, acte de vente d'un bien immobilier, attestation de cession de véhicule, déclaration de succession).</li> <li>Je reconnais être informé que ce remboursement entraînera une diminution de la durée restante du crédit.</li> <li>J'autorise ING à procéder au débit de cette somme sur mon compte de prélèvement.</li> <li>Je reconnais être informé que ma demande de remboursement anticipé ne pourra être prise en compte par ING</li> </ul>

Données personnelles: Les données personnelles recueillies par ING en sa qualité de responsable de traitement sont nécessaires et ont pour finalité globale de permettre les actes de gestion, d'exécution et de clôture du(des) produit(s) souscrit(s). Vous bénéficiez à tout moment et dans les conditions prévues par les textes, du droit d'accéder à vos données personnelles, de les faire rectifier ou de vous opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale, du droit à la portabilité, à l'effacement, à la limitation, ou encore de fixer les directives relatives à leur sort en cas de décès, en vous adressant par mail à l'adresse dpo.privacy.france@ing.com ou par courrier: ING Bank France, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 104 rue de Richelieu CS 85973 75080 Paris Cedex 02. En cas de difficulté, il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour en savoir plus sur la manière dont ING traite vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité disponible sur le site internet https://www.ing.fr/ing/infos-legales/protection-vie-privee/